


## Les engagements de la société URA dans le domaine de l'environnement

- Fabriquer nos produits sur des sites de production certifiés ISO 14001, et ainsi minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement.
- Prendre en compte les principes de l'éco-conception, lors de tout développement de produits nouveau (ou évolution de produit existant), afin de réduire les impacts environnementaux de nos produits tout au long de leur cycle de vie.
- Fournir une information précise sur les impacts environnementaux de nos principaux produits, par la réalisation pour chacun de ces produits d'une fiche définissant le Profil Environnemental du produit (PEP).
- Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.

## Description des produits

- **Produit de référence pour ce profil environnemental**  
Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base de la référence suivante

<b>Fonction</b>	<b>Produit permettant l'évacuation du public en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des obstacles, des changements de direction et des indications de balisage en cas de coupure secteur.</b>
<b>Produit de référence</b>	 <p><b>BAES DFM IP 67 Plastinox Super SATI</b></p>



## Utilisation

### Scénario d'utilisation

Ce produit à une puissance de 0,7 W sous 230 V AC.

Le scénario d'usage défini pour estimer l'impact du produit prend en compte un fonctionnement 24h/24h, 365j / an pendant 10 ans.

Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 61,3 kWh.

### Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation des produits

### Entretien et maintenance

Décharge périodique des accumulateurs pour augmenter la durée de vie

Remplacement des pièces défectueuses :

Accumulateur : 2 x Batteries d'accumulateurs Ni-Cd 2,4V 1,5 Ah      réf : 111 903

## Fin de vie

URA s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et de traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

En tant qu'Adhérent Fondateur de la première filière dédiée au recyclage des DEEE Pro issus des matériels électroniques de sécurité, de régulation et d'éclairage, les DEEE issus des équipements URA peuvent être déposés gratuitement (sans condition de volume) dans l'une des déchèteries professionnelles du réseau national Récyllum (liste disponible sur [www.recyllum.com](http://www.recyllum.com)).

### Mode de traitement du produit

#### Déchets dangereux contenus dans le produit :

Accumulateur NiCD : 186 g

#### Déchets non dangereux contenus dans le produit :

- Plastiques / Métaux : Autres : 2120 g

Dont déchets DEEE :

- Carte électronique de plus de 10 cm<sup>2</sup> : 61 g
- Pièces plastiques contenant des retardateurs de flammes bromés : 321 g

#### Potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non de filières de recyclage qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 92 % en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé (hors emballage).

- Matériaux plastiques : 37.00 %
- Matériaux métalliques : 53.00 %
- Autres matériaux : 1,00 %

#### Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité.

Ce produit contient 42 % de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).

# Impacts environnementaux

## Méthodologie

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution et utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Puissance de 0,7 W sous 230 V AC
- Un fonctionnement de 24h/24, 365j/an pendant une durée d'usage\* de 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi consommée est de 61,3 kWh.
- La prise en compte de l'emballage unitaire
- 2 Batteries d'accumulateurs Ni-Cd 2,4V 1,5 Ah
- Les accumulateurs de rechange

Indicateurs (voir glossaire)	Unités	Global F+D+U	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Epuisement des ressources naturelles	Années <sup>-1</sup>	3,172E-13	55 %	< 1 %	45 %
Energie totale consommée	MJoules	1,048E+03	29 %	1 %	70 %
Consommation d'eau	Dm <sup>3</sup>	498,850	56 %	2 %	43 %
Participation à l'effet de serre	g ~ CO <sub>2</sub>	2,712E+04	67 %	1 %	32 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	g ~ CFC <sub>11</sub>	2,749E-03	72 %	6 %	21 %
Participation à la création d'ozone photochimique	g ~ C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	13,025	70 %	2 %	28 %
Potentiel d'acidification de l'air	g ~ H <sup>+</sup>	6,543	59 %	1 %	40 %
Production de déchets spéciaux	Kg	0,353	74 %	< 1 %	25 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4 et sa base de données en version 11.3 issue de la base de données originale 11.0 Indicateurs d'impact en version : 7.0

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module « Electricité France : 2005 ».

(\*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale (c'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue).

## Glossaire

<b>ACV</b>	Compilation et évaluation des entrants et des sortants, ainsi que des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». Cette démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
<b>Approche cycle de vie</b>	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
<b>Consommation d'eau</b>	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
<b>Déchets non dangereux</b>	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
<b>Déchets dangereux</b>	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
<b>Déchets DEEE</b>	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
<b>Eco-solution</b>	Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
<b>EIME</b>	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
<b>Énergie totale consommée</b>	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
<b>Épuisement des ressources naturelles</b>	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
<b>Réutilisable</b>	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
<b>Valorisable</b>	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
<b>Participation à la destruction de la couche d'ozone</b>	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC <sub>11</sub> .
<b>Participation à l'effet de serre</b>	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO <sub>2</sub> . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO <sub>2</sub> = 1 g-CO <sub>2</sub> ; 1 g de CH <sub>4</sub> (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO <sub>2</sub> , etc...
<b>Participation à la création d'ozone photochimique</b>	Indique en g-C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
<b>Potentiel d'acidification de l'air</b>	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H <sup>+</sup> .
<b>Produit(s) de référence</b>	Produit (ou regroupement de produits) modélisés dans l'ACV présentée.
<b>Production de déchets dangereux</b>	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
<b>Potentiel de recyclage</b>	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
<b>Potentiel de valorisation énergétique</b>	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.